

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Dans le cadre du déploiement du tri à la source des déchets alimentaires, Saint-Nazaire Agglomération – la CARENE met à disposition **gratuitement** un composteur individuel aux habitants.

L'objectif est de réduire les quantités de déchets alimentaires collectées et traitées sur le territoire mais aussi de produire un engrais naturel, idéal pour fleurir les jardins ou réaliser son potager.

### Conditions d'obtention :

- **Résider dans l'une des 10 communes du territoire de l'agglomération**
- **Ne pas avoir bénéficié d'un composteur lors des 5 dernières années**
- **Posséder un jardin** (80 m<sup>2</sup> minimum recommandé)

Une formation de 15/20 minutes préalable à la remise du composteur dispense tous les conseils essentiels pour que le compostage soit efficace (Quels déchets déposer, gestes ...).

### Description du kit de compostage :

Il se compose :

- D'un composteur
- D'un bioseau
- D'un guide du compostage.

### Engagements du bénéficiaire :

- À la remise du composteur, le bénéficiaire atteste que le composteur sera **installé à l'adresse indiquée lors de son inscription en ligne** et est informé que le composteur reste la propriété de Saint-Nazaire Agglomération – la CARENE.
- Le bénéficiaire est informé qu'il ne peut bénéficier que **d'un seul composteur** par foyer.
- Ne pas céder à titre gratuit, vendre ou louer le composteur à un tiers
- Répondre à des enquêtes de suivi menées par Saint-Nazaire Agglomération – la CARENE sur le compostage.

### Conseils :

- Installer le composteur sur une surface plane et à même la terre ou le gazon (pas sur une dalle). Il doit être facile d'accès et à l'abri des intempéries et des grosses chaleurs.
- Brasser régulièrement à minima une fois par mois le contenu du composteur pour assurer une bonne aération du compost.
- Varier et équilibrer les apports entre les déchets de cuisine et de jardin (cf. guide du compostage mis à disposition lors de la remise du composteur).
- Maintenir une humidité suffisante, notamment lorsqu'il fait chaud.

### Règlement Général sur la Protection des Données

Les données collectées dans le cadre de votre inscription, le sont pour vérifier votre éligibilité pour le retrait des composteurs, constituer une liste d'émargement et pour alimenter la base de données de notre logiciel de suivi de dotation de bacs et de composteurs individuels.

Les données sont partagées avec [www.linscription.com](http://www.linscription.com) par le biais de votre inscription en ligne dans les limites de cette finalité. ( <https://www.linscription.com/charte-de-confidentialite/>)

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour toute demande, envoyez un email à [dpo@saintnazaireagglo.fr](mailto:dpo@saintnazaireagglo.fr).